



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mars 2006
Français
Original: anglais

Session de fond de 2006

Genève, 3-28 juillet 2006

Point 14 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions sociales et relatives aux droits de l'homme :
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Lettre datée du 8 mars 2006, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente adjointe du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la note du Ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica, Roberto Tovar Faja, dans laquelle il vous prie de bien vouloir proposer au Conseil économique et social d'admettre le Costa Rica comme membre du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (voir annexe).

La Représentante permanente adjointe du Costa Rica
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) María Elena **Chassoul**

* E/2006/100, à paraître.



**Annexe à la lettre datée du 8 mars 2006, adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente adjointe
du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire part du souhait du Costa Rica de devenir membre du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Terre ayant une longue tradition d'asile et de refuge, le Costa Rica a accueilli des milliers d'hommes et de femmes venus trouver protection sur son sol où ils y jouissent du plein respect de tous leurs droits.

Actuellement, le pays est au nombre des nations du monde qui comptent le plus grand nombre de réfugiés par rapport à leur superficie et à leurs ressources. Avec seulement 51 000 kilomètres carrés de territoire et à peine plus de quatre millions d'habitants, il accueille le plus grand nombre de réfugiés de toute l'Amérique latine (13 500) et continue de recevoir quelque 120 nouvelles demandes d'asile chaque mois. Il reconnaît la qualité de réfugié à 53 % des demandes en moyenne et applique des normes de qualité élevée pour déterminer le statut de réfugié.

Nous espérons que le Conseil économique et social répondra favorablement à la demande du Costa Rica et qu'il recommandera à l'Assemblée générale de faire en sorte que le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés compte un membre supplémentaire. Fort de son expérience, le Costa Rica pourra apporter une contribution importante aux travaux du Comité.

(Signé) Roberto Tovar **Faja**
